



Centre Régional de
l'Enseignement de l'Occitan de
l'Académie de Toulouse



Centre Régional de
l'Enseignement de l'Occitan de
l'Académie de Montpellier



Fédération des Enseignants de
langue et Culture d'Oc



Toulouse, le 6 avril 2018

Madame Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Hôtel de Région
22, Boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse

Objet : demande d'audience

Madame la Présidente

Nos associations se sont réjouies, au début de votre mandat, de vos déclarations et des initiatives en faveur de notre langue et de notre culture occitanes, notamment de la signature de la convention cadre pour le développement de l'enseignement de l'occitan le 26 janvier 2017 avec madame la ministre de l'Éducation nationale et les deux rectrices de la région.

Nous souhaitons aujourd'hui pouvoir faire le point avec vous sur la situation de l'occitan dans notre région et vous demander de bien vouloir intervenir au niveau régional et national pour éviter des régressions et relancer certains dossiers en souffrance.

Au niveau régional on peut citer pour commencer les conventions académiques et la représentation de l'occitan au CESER.

- La déclinaison académique que prévoyait la convention cadre que vous avez signée n'a toujours pas été élaborée dans notre région alors qu'elle l'est en Nouvelle Aquitaine. L'absence de convention académique, si elle perdurait, porterait gravement atteinte à l'organisation de l'enseignement de l'occitan dans nos deux académies et, faute d'objectifs à atteindre clairement énoncés, aboutirait à un désengagement progressif de l'institution scolaire. De plus, le cadre réglementaire en vigueur n'est pas respecté par certains responsables de l'Éducation nationale. Ce dossier nous paraît prioritaire et nous pensons que votre intervention devrait pouvoir débloquer la situation. L'arrivée de deux nouvelles rectrices est une bonne occasion pour leur faire connaître, ainsi qu'au Ministère de l'Éducation Nationale, tout l'intérêt que vous attachez à la signature et à la

mise en œuvre des conventions académiques pour une véritable relance de l'enseignement de l'occitan.

- L'occitan qui était représenté au CESER ne l'est plus et la préfecture nous a fait savoir que son exclusion s'était faite en accord avec le CESER et la Région pour ne pas avoir à donner une « tribune » aux Catalans hostiles à la Région. Nous vous dirons en quoi cet argument n'est pas recevable et nous nous permettons de vous suggérer de demander à Monsieur le Préfet de nommer au CESER une personne qualifiée en langues et cultures régionales.

Il nous paraît aussi essentiel que la Région fasse mieux connaître au niveau national l'intérêt qu'elle porte à langue et à la culture d'oc pour qu'elles soient mieux prises en compte dans différents domaines et dans les réformes en cours (enseignement, culture, constitution...), et que les engagements pris par le Président Macron lorsqu'il était candidat à la Présidence soient tenus.

Nous tenons enfin à attirer votre attention sur le fait que l'occitan est bien moins doté par l'État, en valeur relative, en moyens humains et financiers que d'autres langues régionales. C'est ainsi, par exemple, que :

- L'occitan dispose d'un nombre de postes spécifiques d'enseignement dans le primaire et le secondaire bien moindre que d'autres langues régionales,
- L'occitan est, et de loin, la langue régionale la moins bien dotée par département en postes de certifiés pour enseigner en collège et lycée (10 fois moins que le catalan et le basque...) et les écarts se creusent d'année en année...
- Un seul poste a été mis au concours de l'agrégation d'occitan créée l'an passé, comme un geste de mépris pour une décision qui avait été vue comme une mesure d'ouverture et de justice...
- L'Office public de la langue Basque, pour un demi-département, reçoit 800 000 euros de l'État tandis que l'Office public de la langue occitane, pour un espace et une population bien plus grands, n'en reçoit que 65 000... Rien ne justifie un tel écart et l'insuffisance de la participation de l'État réduit la légitimité de l'OPLO et le prive des moyens indispensables à ses missions et au soutien du réseau associatif qui fait vivre la langue et contribue à sa transmission.

Votre intervention, si possible en liaison avec d'autres présidents de région, est susceptible de faire cesser progressivement ces disparités pour que, conformément au principe d'égalité républicaine, notre langue bénéficie de la part de l'État, responsable avec les régions de cet élément du patrimoine national reconnu par la constitution, d'un soutien comparable à celui qu'il accorde à d'autres patrimoines linguistiques régionaux.

Nous avons donc l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience pour les raisons évoquées ci-dessus.

Nous restons à votre disposition et à celle de vos services pour toute précision et, dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

- Pour le **Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan de l'Académie de Toulouse**

Le Président : Nicolas Rey-Bèthbéder

- Pour le **Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan de l'Académie de Montpellier**

La Présidente : Marie-jeanneVerny

- Pour la **Fédération des Enseignants de langue et Culture d'Oc**

Le Président : Yan Lespoux

- Pour le **Congrès Permanent de la Langue Occitane**

Le Président : Gilbert Mercadier

Adresse postale du collectif :

Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan

234 Chemin des Nauzes

31470 Saint Lys